

Commune de



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023 A 18h30**

Le lundi quatre décembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de MEYRIE, convoqué le mardi vingt-huit novembre deux mille vingt-trois s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Pascale BADIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 13

Membres présents : Pascale BADIN, Romain CANETTO, Paul MASSOT, Cathy DAY, Blandine DESTOMBES, Olivier FASSION, Claire BADIN, Philippe LAPOINTE, Aurore EMOND, Christophe GENEVAY, Sylvie CORBIER-NADOLNY et Joëlle ROUX-RAMAGE.

Membre excusé : Christelle ICHIR

Membre excusé et représenté : Thierry BAS qui a donné son pouvoir de vote à Pascale BADIN

Secrétaire de séance : Sylvie CORBIER-NADOLNY

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Madame Sylvie CORBIER-NADOLNY est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre dernier. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Informations des acte administratifs signés par Madame le Maire :

Madame le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le Conseil Municipal du 16 octobre dernier.

DECISION N°15 : Renouvellement de l'autorisation d'occupation précaire de la parcelle B n°705 d'une superficie de 225m² pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 à l'ACCA de Meyrié, représentée par son Président, M. Lionel BOTTU.

DECISION N°16 : Renouvellement de l'autorisation d'occupation précaire de la parcelle B n°705 d'une superficie de 225m² pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 à l'ACCA de Meyrié, représentée par son Président, M. Lionel BOTTU.

DECISION N°17 : Bail professionnel pour une durée de 9 ans pour le local communal sis rue des Noyers d'une superficie de 20,4m² pour exercer la profession de sage-femme à Mme Marine LETOURNEUR pour un montant de 390€ HT + 42€ de charges/mois.

DECISION N°18 : Renouvellement du bail précaire d'une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2023 pour le local au rez-de-chaussée du tènement immobilier sis ZA du Bion comprenant un bureau de 30m² et un accès aux parties communes à Mme Karine BIDAUD, pour un montant de 291,56 € HT + 73€

de charges /mois.

DECISION N°19 : Contrat d'entretien de maintenant de la pompe à chaleur air/eau, centrale de compensation, pompe et caisson d'extraction du restaurant scolaire/salles de réunion « Espace la Fontaine » avec l'entreprise Mario GIACOMINI pour un montant de 900€ HT /an.

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Madame Claire BADIN donne lectures des autorisations d'urbanisme prises depuis Conseil Municipal du 16 octobre dernier.

5. Décision modificative n°1 au budget principal

Sur rapport de Monsieur Romain CANETTO, premier adjoint délégué aux finances, et considérant la nécessité d'ajuster les crédits en fin d'exercice, il est proposé au conseil municipal les inscriptions budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE - ARTICLE - LIBELLE	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	- 17 200 €
011-6042 Achats de prestations de services	+ 4000 €
011-60611 Eau et assainissement	+ 800 €
011-60622 Carburants	+ 1500 €
011-60623 Alimentation	+ 500 €
011-60631 Fournitures d'entretien	+ 300 €
011-60632 Fournitures de petit équipement	+ 800 €
011-60633 Fournitures de voirie	+ 500 €
011-60636 Vêtements de travail	+ 400 €
011-613 Locations	+ 600 €
011-615221 Bâtiments publics	+ 3000 €
011-615228 Autres bâtiments	+ 1500 €
011-615231 Voiries	+ 4300 €
011-6156 Maintenance	+ 1500 €
011-622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 2000 €
011-623 Publicité, publications, relations publiques	- 2000 €
011-624 Transports de biens et transports collectifs	+ 500 €
011-626 Frais postaux et frais de télécommunications	+ 2000 €
011-6281 Concours divers	+ 400 €
011-62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP	+ 2200 €
011-62876 Remboursement de frais à un GFP de rattachement	+ 400 €
TOTAL	4000 €

7. Retrait du groupement de commande pour une mission de recensement de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux

Madame le Maire expose :

Suite au lancement du Plan National Pont n° 2 ;

En avril 2023, le gouvernement a étendu le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (Programme national Ponts 2). En juillet 2023, 5 communes, à savoir Domarin, Eclose-Badinières, Meyrié, Saint Alban de Roche Sérézin de La Tour ont été retenues pour intégrer ce programme et pouvoir bénéficier gratuitement par l'intermédiaire du Cerema de la réalisation de visites des ouvrages d'art : ponts et les murs aval de soutènement portant une voirie communale, faisant partie du domaine public. Le Cerema s'appuie pour la réalisation des visites et état des lieux de bureaux d'études privés.

Eu égard de ce nouveau programme et de la sélection de la commune, la commune n'a plus d'intérêt à faire partie de la convention de groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

Aussi, conformément à l'article 8 -Retrait de la convention de groupement de commande, la commune se retire du groupement de commande initialement constituée.

Conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à retirer du groupement de commande, la commune de Meyrié, pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.
- **D'INFORMER** le coordonnateur du groupement de commande qui se chargera de notifier cette délibération aux autres membres.

8. Questions diverses

Classe verte au printemps :

Madame le Maire informe qu'une sortie « Classe Verte » est prévue à Méandre le 6 et 7 mai 2024 pour les classes de l'école primaire. Ce sera un séjour de deux jours et une nuit. Une participation de 50€ par famille est demandée.

Pour ce voyage, 1000 € sont financés par la coopérative scolaire, le reste étant financé par le Sou des Ecoles.

Madame le Maire propose une participation de la commune à hauteur de 1000€ à la coopérative scolaire. Accord de principe du conseil pour cette participation, le Sou des Ecoles n'ayant pas sollicité la commune.

Mme Joëlle RAMAGE demande comment aider les familles les plus précaires, Madame le Maire lui répond qu'une aide du CCAS pourra être mise en place et que la directrice de l'école est au courant de cette possibilité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE - ARTICLE - LIBELLE	MONTANT
744 FCTVA	+ 4000 €
TOTAL	4000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CHAPITRE - ARTICLE - LIBELLE	MONTANT
021 Virement à la section d'exploitation	- 17 200 €
10-10226 Taxe d'aménagement	+ 17 200 €
TOTAL	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les inscriptions budgétaires telles que proposées par Monsieur Romain CANETTO.

6. Demande de versement de fonds de concours spécial 2022 à la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipement

Madame le Maire expose :

La CAPI, dans le cadre de ses relations de solidarités avec les petites communes de son territoire, et dans le cadre du nouveau Pacte Financier et Fiscal, ayant décidé de consacrer une enveloppe de 180 000 € en 2022 pour soutenir les projets d'équipements par fonds de concours en investissement. Il est précisé que les dépenses liées au fonctionnement d'un équipement et rentrant dans le champ du fonds de concours sont les suivantes : fluides, maintenance, entretien et réparations.

Pour rappel, l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

La commune de Meyrié étant éligible à une enveloppe à hauteur de 5355 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE MOBILISER**, au titre de l'année 2022, la somme de 5355 € pour les équipements suivants :
 - **Mairie**, située 1 place de l'église
 - **Ecole élémentaire**, située 14 rue des Grands Tournants
 - **Ecole maternelle**, située rue Vers Nivolas
 - **Espace « La Fontaine »**, situé Vie des Vignes (restaurant scolaire et salles de réunion)
 - **Salle des fêtes Maison Prévert**, située rue Vers Ruffieu
- **D'AUTORISER** le Maire à signer une convention pour le versement du fonds de concours par la CAPI.

Vie Dessous :

Madame le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 18 novembre 2023 entre le collectif et la commune. Les mesures prises par le collectif concordent avec celles de la CAPI. Un travail avec la CAPI sera nécessaire avant d'envisager des travaux car la voirie est commune. Compte tenu du budget nécessaire aux aménagements, des travaux longs sont à prévoir avec des aménagements provisoires.

Vœux du Maire :

Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier à la Salle Prévert à 18h30.

Marché de Noël :

Un marché spécial Noël est organisé le dimanche 10 décembre, la commune prévoit du vin chaud et des gaufres, le Père Noël sera également présent.

Remise des colis des séniors du CCAS :

M. Paul Massot informe que la remise des colis aura lieu le 15 décembre entre 13h30 et 17h en salle du Conseil autour d'un goûter.

Décoration Sapin de Noël :

Madame le Maire informe qu'une invitation a été envoyée aux assistantes maternelles de la commune pour venir décorer avec les enfants le sapin situé en face de la mairie le 20 décembre dans l'après-midi. Une invitation est également envoyée aux membres de l'associations des Joyeux Retraités pour un moment convivial et intergénérationnel.

Forum des élus :

Madame le Maire et plusieurs élus participeront au forum des élus organisé par la CAPI le samedi 9 décembre

Salon Arti'cad à Four :

Madame le Maire informe qu'une invitation au salon Arti'cad qui se tiendra le 9 et 10 décembre à Four a été envoyée aux membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h17.

Le secrétaire de séance,

Sylvie CORBIER-NADOLNY



Le Maire,

Pascale BADIN

